



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal N° I

Séance du 29 août 2016

Composition du bureau

M. Eric Joseph, Président
MM Daniel Blanc et Steve Pidoux, scrutateurs.
Mme Valérie Rosset, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures 15.

* * *

M. Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Piéric Freiburghaus le Syndic, MM les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au représentant de la presse, ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

* * *

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 45

Membres excusés : M. Nicolas Chevalier, Mme Dominique von der Müll et Mme Patricia Magnenat

Membre non-excuse : M. Sébastien Aubry

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption des procès verbaux des séances du 2 et du 20 juin 2016

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 juin 2016

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2016

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, M. Eric Joseph, a reçu une carte postale venant tout droit de la Bretagne de la part de notre ancienne Syndique. Il procède à la lecture de la carte postale de Mme Isabelle Hautier, qui adresse un tout grand merci pour les fleurs, les cadeaux et les messages reçus à l'occasion de son départ qui l'ont beaucoup touchés. Elle précise que les derniers moments vécus en tant que Syndique feront partie des bons souvenirs qu'elle gardera en mémoire. Elle souhaite également une excellente continuation au Président et aux Conseillers.

d) Communications de la Municipalité.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic, présente les points suivants :

Journal communal Le Cancanier

Considérant la proximité des séances du Conseil communal, soit ce 29 août et le 3 octobre prochain, les délais d'impression et de distribution, le prochain numéro du Cancanier sortira en octobre.

Un numéro spécial, « début de législature », paraîtra également en début d'automne.

Associations intercommunales, délégations et représentations

ASICOPE, Association scolaire intercommunale, Cossonay – Penthaz

Yves Jauner, membre de fait du CODIR (Penthaz a obligatoirement un siège)

Didier Chapuis, délégué

Pierre-André Ischi, délégué

Yvan Rochat, suppléant

Pierre Aubry, délégué membre du Conseil communal

Sylvette Grandchamp, suppléante, membre du Conseil communal

AJERCO, Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay

Yves Jauner, candidat membre du CODIR

Pierre-André Ischi, délégué

AIEE, Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

Pierre-André Ischi, délégué

Yvan Rochat, délégué

Corinne Borgeaud, membre du Conseil communal

Bernard Morel, membre du Conseil communal

Daniel Rochat, membre du Conseil communal

André Borgeaud, membre hors Conseil communal

Jean-François Perusset, membre hors Conseil communal

Fritz Waelti, membre hors Conseil communal

ARASPE, Action régionale de l'action sociale Prilly – Echallens

Didier Chapuis, membre du CODIR, élu le 24.08.2016

Piéric Freiburghaus, délégué

ARGDV, Association régionale du Gros-de-Vaud

Piéric Freiburghaus, membre du COPIL du PDR, Plan directeur régional

Piéric Freiburghaus, membre de la commission territoire et mobilité

AVASAD, Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

Albert Emery, municipal à Penthaz, délégué régional

Association de la piscine, du camping et de la patinoire

Pierre-André Ischi, délégué, deux vérificateurs des comptes, membres du Conseil communal devront être élus lors de la séance d'octobre

Fondation Habitat L'Avenir

Piéric Freiburghaus, président

Yves Jauner, membre du comité de fondation

Pierre-André Ischi, membre du comité de fondation

Fondation EMS La Venoge

Yves Jauner, membre du comité de fondation

Groupement forestier

Pierre-André Ischi, membre du comité

Yvan RoCHAT, délégué

ORPC, Organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud

Yves Jauner, candidat membre du CODIR

Yvan RoCHAT, délégué

SDIS Venoge, Service de défense incendie et de secours

Yves Jauner, candidat membre du CODIR

Yvan RoCHAT, délégué

Confrérie des syndics du Gros-de-Vaud

Piéric Freiburghaus, membre

Association des syndics Venoge

Piéric Freiburghaus

Semaine de la mobilité

La semaine de la mobilité, dont le calendrier est défini au niveau européen, aura lieu du **vendredi 16 au jeudi 22 septembre prochains**. Comme l'an dernier le week-end du Jeûne fédéral est inclus dans cette période.

Notre commune avait organisé, les deux années dernières, une manifestation d'une journée, un samedi, ceci grâce à la collaboration et l'engagement de la commission « Energie et développement durable » et de plusieurs bénévoles. Le succès de cette manifestation a dépendu du calendrier et de la météo.

Cette année-ci, trois manifestations ponctuelles et le lancement d'une action durables auront lieu, soit :

1. Marché de la mobilité

Lieu : Place Centrale

Date : la matinée du mercredi 21 septembre, durant le marché

Objectif :

- a) D'offrir la possibilité à des associations, des offices communaux et régionaux et des commerçants, de présenter leurs services et/ou leurs produits.
- b) L'occasion pour la population de se renseigner, d'échanger tout en faisant son marché.

2. Mobilité pour tous – Etre et rester mobile

Lieu : gare de Cossonay-Penthalaz

Date : le mercredi 21 septembre, dans le courant de l'après-midi

Objectif :

Présenter l'offre en transport public local et national. De la théorie à la pratique. Des professionnels des CFF, de l'ATE, ou autres, expliquent comment utiliser les bornes automatiques, préparer un voyage, présentent la mobilité urbaine et interviennent sur le thème de la sécurité.

Collaboration : ATE et CFF

3. Atelier seniors – Marcher au quotidien

Lieu : buvette du Verger

Date : le jeudi 22 septembre, dans le courant de l'après-midi

Objectif :

- a) Accompagner les personnes à la retraite ou s'en approchant à changer leurs habitudes concernant la marche à pied.
- b) Découvrir des exercices simples de force, d'équilibre à faire chez soi et partager des conseils pour préserver les accidents et les chutes.
- c) Evoquer le plaisir de se déplacer à pied, l'effet bénéfique de la marche sur la santé, le bien-être et le contact social.

Collaboration : Mobilité piétonne suisse

4. Co-voiturage

Lieu et date : lancement durant toute la semaine, lien sur le site Internet.

Objectif :

- a) Inciter la population et les personnes travaillant sur le territoire communal à partager leur véhicule pour des trajets occasionnels ou réguliers.

Collaboration :

Association e-covoiturage

Entreprises sises Venoge Parc.

Le Syndic précise que ces informations feront l'objet d'un flyer « tous ménages ».

M. Freiburghaus passe à la lecture des **Communications de M. Didier Chapuis.**

Plan Bois

Les **services extérieurs emménagent dans leurs nouveaux locaux.** Le local utilisé pendant les travaux, ehct Planzer sur le site du Venoge Parc sera rendu comme prévu pour le **31 octobre 2016.** La Municipalité a fixé la date d'inauguration au 1er avril 2017. A cette même date sera organisée la journée coup de balai.

Personnel

Afin de répondre aux besoins actuels, la Municipalité a engagé pour une durée déterminée Mme Dominique Mariller au sein du greffe et M. Fakkir Krabba aux services extérieurs.

Une note beaucoup plus triste, c'est le décès de M. Christian Roulet. La Municipalité a tout entrepris afin d'entourer le mieux possible son épouse et sa famille pendant ces difficiles moments de séparation.

Relation avec les entreprises

La Municipalité a rencontré le 23 juin dernier, M. Marc Müller, Directeur des Grands Moulins de Cossonay. La discussion était ouverte et ceci permet d'avoir une meilleure vision de la situation actuelle et de mieux comprendre les enjeux et les besoins de l'entreprise.

Le Président demande si un il y a des questions. Personne n'a de demande.

La parole est passée à M. Pierre-André Ischi.

M. Pierre-André Ischi n'a pas de communication. Le Président demande si un membre du Conseil communal a des questions pour M. Ischi. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président donne alors la parole à M. Yves Jauner.

Ce dernier a deux communications à transmettre à l'assemblée.

Point 1: Il nous informe que **la piste prévue pour l'exercice du saut en longueur à la place de sport subira des travaux** qui débiteront entre fin-août et début septembre de cette année. A noter que l'entreprise en charge des travaux n'a pas pu commencer les travaux plus tôt pour cause de surcharge de travail.

Point 2 : M. Yves Jauner nous informe que **les travaux au collège sont quasiment terminés et qu'ils seront totalement achevés fin septembre 2016.** M. Yves Jauner ajoute que nous avons certainement dû apercevoir la jolie et toute nouvelle couleur du bâtiment scolaire et nous précise que le Directeur de l'établissement scolaire, M. Pierre Déjardin est content, car les travaux se passent bien.

Personne n'a des questions spécifiques pour M. Yves Jauner.

Le Président passe la parole à M. Yvan Rochat.

M. Yvan Rochat, nous informe que **la poignée du portail du cimetière a été remplacée.**

M. le Municipal précise que **dans l'allée du cimetière, il y a deux lignes d'arbres dont certains sont malades et vont être remplacés.** Certains thuyas seront arrachés, ce qui permettra également d'ouvrir l'espace. De plus, quelques petits travaux sur le Jardin du Souvenir seront effectués prochainement.

Le Président demande si les membres du Conseil ont des questions pour M. Yvan Rochat.

M. Daniel Traini prend la parole et demande s'il y aura des travaux de réparation du goudron endommagé à l'entrée du cimetière.

M. Yvan Rochat répond que ce point a déjà été évoqué, mais qu'il n'y aura pas de travaux dans l'immédiat, car cet endroit pourra servir de dépôt pour les prochains travaux sur la route de la gare.

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour. Le Président lit les différents points de l'ordre du jour et demande si un Conseiller a une remarque ou désire modifier un point du présent ordre du jour. Aucun Conseiller ne souhaite de modifications.

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de la secrétaire du Conseil et d'un membre du Conseil

Le Président invite Mme Valérie Rosset et M. Pierre Aubry à se présenter devant l'assemblée afin de procéder à leur assermentation et invite l'assemblée à se lever. Mme Valérie Rosset et M. Pierre Aubry prêtent serment en levant la main droite et en affirmant « je le promets ». Le Président leur remet le règlement du Conseil communal.

2. Préavis municipal n° 2016-01 – Réaménagement du Vieux Village

En préambule, le Président souhaite souligner le fait que l'assemblée vote toujours les préavis et non les rapports. Les conclusions d'un préavis peuvent bien entendu être amendées.

Le Président, informe que le Conseil communal passe au Préavis municipal n° 2016-01 – Réaménagement du Vieux Village et appelle le rapporteur, Mme Sandrine Berthoud.

Mme Sandrine Berthoud, rapporteur, lit le rapport de la commission « Réaménagement du Vieux Village » chargée de l'étude de cet objet.

Le Président remercie Mme Sandrine Berthoud.

M. P. Freiburghaus, syndic, mentionne que la situation que l'on connaît dans le Vieux Village est le fruit de démolitions d'au moins deux maisons, fin des années '50 et d'une fontaine couverte, ainsi que d'une vision particulière des années '60 où la priorité était donnée à la voiture, au détriment des piétons et de l'espace public. L'intersection entre les routes de la Gare, de Daillens et de Lussery fait encore l'objet d'aménagements provisoires, ceci depuis plusieurs années.

Il rappelle la procédure qui a conduit jusqu'au dépôt du présent préavis, soit plusieurs séances avec les commissions d'urbanisme et de modération du trafic, les dernières en mars et mai 2015, puis une séance publique, dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville en mai 2015 également. S'en est suivi une double enquête publique du 11 septembre au 12 octobre 2015, l'une liée à la Loi sur les routes, LRou, l'autre liée à un permis de construire, CAMAC. Cinq oppositions et une intervention ont été formulées durant ladite période d'enquête. Il a fallu plusieurs séances, parfois de longs échanges avec les opposants pour arriver au retrait de quatre des cinq oppositions, ainsi qu'à la signature d'une convention avec la PPE Résidence La Naefe.

Dans le périmètre qui fera l'objet de travaux, on peut citer trois espaces, le premier, la cour parvis de l'église, dont le caractère particulier, « sacré », est conservé, tout en offrant un meilleur lien visuel et fonctionnel avec le territoire alentour par la modification de l'accès (suppression de la rampe sud). Le second est celui sis devant le café de l'Hôtel de Ville et l'épicerie Becher, qui donne encore accès à la Grande Salle de l'HV. Cet espace articulé est exigü et n'offre aucun nouveau potentiel, autre que ceux existant, accès et terrasse de café.

L'espace à la convergence des trois routes susmentionnées est le lieu sur lequel doivent s'implanter les arrêts de bus, Car Postal, bus écoliers, bus PPD, et pour offrir un certain confort aux usagers, y édifier des abris bus. Avec ses 160 m², une géométrie dictée par les voies de circulation et le bâtiment au nord, il permet les rencontres pour autant que son aménagement puisse être d'une certaine qualité et soit sécurisé. Ce qu'offre l'aménagement proposé, composé de murets, de bancs et de végétation.

Le planning des travaux de réaménagement routier se dérouleront dans cette chronologie : Vieux-Village, routes de Lausanne et de Cossonay, tronçon Place Centrale – Place du Pont, puis Rue de l'Ancienne-Poste – Place Centrale, dans ce dernier cas en tenant compte d'un futur Plan de quartier en Tombet et des résultats de la démarche participative. Le tout se terminant à l'automne 2018, ce qui correspond aux dernières

informations reçues la semaine passée, de la DGMR, sur le report du délai au 31.12.2018, pour que les travaux d'assainissement du bruit soient terminés et pouvoir toucher les subventions fédérales.

Le coût des travaux sur ces quatre axes est estimé à CHF 6'770'400.-, plus ou moins 20%. Le calcul des subventions sur les travaux dans le Vieux-Village sera de l'ordre de CHF 300'000.-. Sur les autres secteurs, le montant des subventions ne pourra être calculé qu'après retour des soumissions.

La situation par rapport au plafond d'endettement, est une valeur qui évolue de mois en mois. Elle était de CHF 15'107'991.- au 31.03.2016, dans le préavis, elle est au 30.06.2016 de CHF 13'665'242.-. Il en résulte qu'avec les préavis votés, CHF 3'430'000.- et le présent préavis qui prévoit un emprunt de CHF 1'500'000.-, la dette sera portée à CHF 18'595'242.- alors que le plafond voté est de CHF 26'000'000.-

Si l'on ajoute les montants pour les routes de Lausanne et de Cossonay et la route de la Gare, secteurs avals et amonts, considérant un emprunt de 100 %, la dette atteindrait CHF 23'347'242 CHF ou avec un emprunt de l'ordre de 50%, CHF 20'971'242.-

Le présent préavis mentionne un montant de l'investissement pour les travaux du Vieux-Village de CHF 2'560'000.-. Prenant en compte des économies sur l'éclairage public, liées au nombre de nouveaux luminaires, CHF 11'000.-, un abaissement du coût de l'abribus de CHF 10'000, résultant d'un nouveau devis, et finalement les divers et imprévus de 10% au lieu de 15%, le montant adapté que nous vous demandons ce soir est de CHF 2'435'000.-, ce qui permet de faire l'ensemble des travaux présentés dans le préavis. Le montant de CHF 2'100'000.- cité dans le rapport des commissions nécessite de renoncer à des aménagements devant le café de l'Hôtel de Ville et l'épicerie Becher.

M. P. Freiburghaus termine en citant une habitante qui l'avait approché, voici deux ans à la Gare pour lui dire : « Quand on fait quelque chose, on peut faire beau ou moche. A Penthalaz, on fait toujours moche en pensant que pour Penthalaz, c'est déjà très très bien. » Ce soir le syndic ne souhaite pas que d'autres citoyens puissent partager ce point de vue.

Le Président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion en donnant la parole à M. Daniel Rochat.

Ce dernier, revient sur le sujet du plafond d'endettement, il ne comprend pas les différences de chiffres entre ce qui lui a été transmis et les dires de M. P. Freiburghaus. Le prix de CHF 95'000 pour la réalisation d'abribus lui paraît excessif et il a appris que la commune d'Oulens a installé de jolis abris-bus en bois pour la somme de CHF 12'000/pièce. Donc il existe des solutions à des coûts inférieurs que ceux proposés. Il propose de commencer les travaux et qu'il est toujours possible de revoir l'aménagement durant les travaux.

Le Syndic annonce que le montant qui vient d'être cité correspond à la situation au 30 juin 2016.

M. Pierre Zurbrügg dit que la principale divergence qui existe est sur la place du Vieux Village. La commission de l'urbanisme et de la mobilité a pris connaissance en mars 2015 déjà d'un projet pour le Vieux Village de Penthalaz. L'architecte pensait qu'elle serait utilisée d'abord par les anciens, puis petit-à-petit ce fut un emplacement pour les écoliers, puis pour d'autres personnes. M. Pierre Zurbrügg, trouve qu'il existe déjà une place et que nous n'avons pas besoin de tous ses aménagements, « on peut faire quelque chose de très joli et plus simple ».

M. le Président remercie M. Pierre Zurbrügg.

M. Pierre-Alain Epars, informe que beaucoup de commissions sont impliquées dans ce rapport. Il pense que refaire quelque chose d'un peu mieux à moindre coût serait plus judicieux. La Municipalité prend le risque que ce crédit soit refusé. Il fait part de son mécontentement aux Municipaux. Il dit tout de même, que c'est bien pour les personnes âgées et pour les bus, mais il invite la Municipalité à retirer le préavis.

M. Steve Benzençon prend la parole pour proposer un sous-amendement d'un montant de CHF 2'435'000.— et il aimerait, comme beaucoup de gens, que ce projet se réalise.

M. Eric Joseph, le remercie et lui demande de faire part de son sous-amendement au moment voulu, afin de suivre l'ordre du jour.

La parole est maintenant donnée à M. Nicolas Bessi. Il dit qu'il a une question plus terre-à-terre et demande s'il serait possible d'obtenir un financement public-privé ou un sponsoring. Le Syndic, lui répond que des privés n'auraient aucun intérêt à investir de l'argent pour la place du Vieux Village.

M. François Bachmann prend la parole. Il pense que personne ne nie les efforts et les intentions de la Municipalité. Il a senti la volonté de bien faire.

En fait, ce que l'on a réduit ce sont uniquement les risques. Il soutient entièrement l'amendement.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Sylvette Grandchamp.

Mme Sylvette Grandchamp, demande si la Municipalité a réfléchi au coût, elle a envie d'accepter l'amendement « sans faire du 5 étoiles, du 2 étoiles ça suffirait ! »

Mme Sandrine Berthoud répond qu'on ne refait pas un préavis, mais que l'Assemblée cherche à trouver une solution moins onéreuse. Un préavis complémentaire serait établi que pour cet espace.

M. Pierre Zurbrügg précise qu'il y a déjà eu des appels d'offre, mais pas d'adjudications. Il ajoute que ce ne sont pas des projets figés.

C'est au tour de M. le Syndic de reprendre la parole, il dit avoir entendu toutes les remarques. Il informe l'assemblée que s'ils doivent modifier le préavis, il n'est pas possible d'en présenter un nouveau pour la séance d'octobre. Enfin, il demande suspension de séance.

Après dix minutes de pause, M. le Président passe la parole à M. le Syndic qui annonce que ce n'est pas possible de présenter un préavis complémentaire et décide de retirer le préavis. Il précise que la Municipalité le représentera pour le Conseil communal de décembre.

Le Président lit l'article en rapport avec cette décision.

M. Daniel Traini prend la parole, comme pour clore le débat : « On n'est pas à une urgence près ! » Il pense qu'un bureau d'ingénieur peut travailler dans l'urgence. Il souligne que le montant total des subventions se rapproche du million de francs et qu'il serait dommage de louper cette aide, ceci, bien sûr, dans l'intérêt de la communauté et des finances. A cet effet, il propose à la Municipalité de remettre le préavis à l'ordre du jour du Conseil communal du 3 octobre 2016 plutôt qu'en décembre.

3. Préavis municipal n° 2016-02 – Demande de crédit pour la rénovation de l'appartement du Centre communal du Verger

Monsieur le Président appelle le rapporteur, M. Marc-Eugène Viret.

M. Viret, lit le rapport de la commission pour la rénovation de l'appartement du Centre communal du Verger, chargée de l'étude de cet objet.

M. le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Mme Sylvette Grandchamp a une remarque. Elle dit que ça la fâche de voter quelque chose dont les faits ont déjà été réalisés. Mais souligne : « C'est tout à fait louable d'accueillir une famille dans le besoin. » Par contre, elle aurait préféré d'abord voter le montant pour les travaux qui ont été effectués.

M. Daniel Traini prend la parole et ajoute que c'était initialement un appartement de fonction à disposition pour le concierge de l'école. L'actuel concierge ne souhaite pas avoir cet appartement, mais si un jour nous avons besoin de cet appartement pour le concierge qui succédera à l'actuel en poste, il ne pourra pas bénéficier de ces locaux. Il demande alors, si nous pourrions avoir un avis de droit pour que cet appartement soit disponible. Il précise, par contre, qu'il est ravi pour la famille de réfugiés.

Conclusions du préavis

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-02 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 50'700.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires non prévues au budget 2016.
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante.
3. D'imputer le coût de ces travaux au compte de fonctionnement « entretien bâtiment » 3568.314.1 (appartement du Verger).

Résultats du vote : Le préavis est ACCEPTE à la majorité.

4. Préavis municipal n° 2016-03 – Transformation classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet »

M. le Président appelle le rapporteur, commission des finances, M. Bernard Morel qui lit le texte suivant :

M. Morel, rapporteur, lit le rapport de la commission à propos de la transformation classe d'économie familiale du *Collège du Cheminet*, chargée de l'étude de cet objet.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarque.

Conclusions du préavis

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2016-03, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la transformation de la classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 145'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement sur 10 ans, soit CHF 14'500.- par année au maximum.

Résultats du vote : Le préavis est ACCEPTE à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 2016-04 – Révision du règlement du Conseil communal de Penthelaz

M. le Président appelle le rapporteur de la Commission du Conseil Communal.

Le Président remercie le rapporteur.

Le Président ouvre la discussion, mais il n'y a pas de remarque.

Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, nous vous prions, M. le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2016-04, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'abroger le règlement du Conseil communal daté du 2 octobre 2006 ;
2. d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement du Conseil communal ;
3. de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par les instances cantonales

Résultats du vote : Le préavis est ACCEPTE à l'unanimité.

6. Préavis du bureau du Conseil communal 2016-01 – Relatif à la fixation des traitements et des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021

Le Président appelle le rapporteur.

M. Claude-Alain Zbinden, lit le rapport de la commission « Relatif à la fixation des traitements et des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021 », chargée de l'étude de cet objet.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée le Président relit l'amendement.

- **De porter l'indemnité de la secrétaire-suppléante à CHF 1'500.- par année**

L'amendement est accepté à la majorité. Une abstention.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis amendé.

Conclusions du préavis

Au vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil vous invite, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthalaz,
Après avoir pris connaissance du préavis du Bureau du Conseil communal 2016-01 relatif à la fixation des traitements et des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérons que celui-ci a été porté à l'Ordre du jour.

décide

- de porter l'indemnité du Président du Conseil à CHF 2000.00 par année
- de fixer les vacations/représentations du Bureau à un forfait de CHF 35.00
- de porter l'indemnité de la secrétaire du Conseil à CHF 3'200.00 par année
- de porter l'indemnité de la secrétaire-suppléante à CHF 1'500.00 par année
- de porter le jeton de présence des Conseillers à CHF 30.00 par séance
- de porter le jeton de présence des membres de la commission à CHF 30.00 par séance
- de porter l'indemnité pour la rédaction du rapport de commission à CHF 30.00 séance
- de maintenir les indemnités relatives à l'établissement des rapports annuels « Gestion et Finances » ainsi que les rémunérations versées au bureau électoral aux tarifs fixés lors de la législature 2011 - 2016
- que ces indemnités entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2016 et ceci pour la durée de la législature 2016-2021

Résultats du vote : Le préavis amendé est ACCEPTE à l'unanimité.

7. Nomination/Dissolution de Commissions

Le président rappelle qu'une commission thématique est élue pour toute la durée de la législature.

Selon le souhait de la Municipalité, nous procédons à la nomination des commissions suivantes :

1) Commission thématiques liée à l'énergie et au développement durable. Elue pour toute la durée de la législature :

M. Franco Ianotti, RAD-LIB (Groupe Radical-Libre)

M. Steve BEZENCON, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)
Mme Delphine PROBST, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)
M. Pierre ZUBRUGG, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

M. Claude BROCARD, GIP (Groupe Indépendant de Penthalaz)
Mme Esther MARTINETTI, GIP (Groupe Indépendant de Penthalaz)
Mme Rebecca DUFOUR, GIP (Groupe Indépendant de Penthalaz)

2. Commission réfection du site du tennis :

M. Pierre Yves DENEREA, RAD-LIB (Groupe Radical-Libre)

M. Bernard MOREL, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

M. Pierre AUBRY, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

M. Pascal LERSCH, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

Mme Sylvette GRANDCHAMP, GIP (Groupe Indépendant de Penthalez)

Mme Sylvie AUBERT, GIP (Groupe Indépendant de Penthalez)

M. Sébastien BORGEAUD, GIP (Groupe Indépendant de Penthalez)

3) Commission règlement sur l'eau :

M. Pascal ZBINDEN, RAD-LIB (Groupe Radical-Libre)

M. Steve BEZENCON, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

M. Nicolas MEYLAN, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

M. Vincent BARRAUD, PSVS (Groupe Socialiste, Vert et Sympathisants)

M. Nicolas BORGEAUD, GIP (Groupe Indépendant de Penthalez)

M. Nicolas BESSI, GIP (Groupe Indépendant de Penthalez)

M. Pierre-Alain EPARS, GIP (Groupe Indépendant de Penthalez)

8. Propositions individuelles

Mme Sandrine Berthoud s'est rendue compte que les chiens accèdent en laisse avec des propriétaires qui ne prêtent pas attention aux éjections de leurs animaux de compagnie à la place de jeux à côté du cimetière et elle trouve que ceci peut être dérangement voir dangereux pour les enfants.

Elle demande à ce que cet espace ne soit plus traversé par les chiens.

M. le Syndic répond que ce problème a déjà été évoqué en Municipalité et qu'il est lui-même intervenu auprès des propriétaires de chiens qui laissent ces derniers se soulager dans cet espace de jeux. Pour rappel, dans cet espace, les chiens doivent être tenus en laisse. La Municipalité a toujours le projet de décorer le mur du garage de la propriété de M. Bogdanovic et pensait profiter de l'inauguration de cette mosaïque pour interdire l'accès aux animaux. Pour des raisons diverses, dont la santé d'un responsable de l'association *Embellimur*, les travaux sont reportés. La Municipalité examinera à nouveau la question des modalités d'accès aux animaux de compagnie.

La parole est donnée à M. Pierre Zurbrügg qui demande s'il y aura un plan d'investissement soumis au Conseil communal. Il souligne que M. P. Freiburghaus avait déjà fait cette proposition alors qu'il assistait aux séances en tant que Municipal. De plus, il informe l'Assemblée que le chemin de Plan-Bois qui débouche sur la forêt ne semble pas être entretenu, quasiment à l'état d'abandon, car il est recouvert de branches d'arbres qui ne permettent pas de l'emprunter.

M. le Syndic répond que la Municipalité a mandaté la société *PWC* pour l'accompagner dans l'élaboration d'un plan d'investissements pour le court et le moyen terme. Ce document permettra notamment de proposer, en décembre, un préavis fixant le nouveau plafond d'endettement.

M. Y. RoCHAT précise que suite à des branches cassées et des chutes d'arbres, le chemin a subi des dégâts. Il reconnaît le mauvais état du chemin en pente et dit réfléchir à une solution.

M. Daniel Traini souhaiterait, comme il l'a déjà proposé, que le Conseil réintègre la salle prévue pour les séances. Il désire également des sièges avec pupitres et souhaiterait que M. Yvan RoCHAT étudie sa

demande. M. Daniel Traini émet une seconde demande concernant l'éclairage public du chemin qui longe la place Madeleine-Chamot-Berthod.

La parole est donnée à M. Pierre-Alain Epars. Il informe l'assemblée qu'il est d'accord de réintégrer la salle de l'étage. Par ailleurs, M. Pierre-Alain Epars précise que la haie de la route de la Gare prend trop de place. Il demande également quand la plaquette communale paraîtra. A cette occasion, il conseille vivement aux Municipaux de reprendre contact avec les sociétés locales.

M. le Syndic lui répond que la sortie de la plaquette est prévue pour cet automne. Le service technique contrôle actuellement l'état des haies. M. P. Freiburghaus précise que la salle anciennement utilisée pour les séances du Conseil communal est actuellement prise par les Petits-Poussins et l'accueil de jour.

M. François Bachmann demande que l'amortissement de l'investissement soit clair et de laisser amortir plus si la trésorerie s'y prêtait. Il aimerait que les résultats des votations du Conseil soient annoncés.

Le Président est déçu que personne n'ait remarqué que les tables ont été resserrées par ses bons soins, afin que chacun puisse mieux s'entendre.

Prochaines dates à retenir :

Votations : le dimanche 25 septembre 2016 & le dimanche 27 novembre 2016

Prochaines séances du Conseil communal : le lundi 3 octobre & le lundi 5 décembre 2016

M. Daniel Traini remercie, au nom de l'Assemblée, M. le Président Eric Joseph, qui a eu une première séance pas facile.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h34.

Le Président



Eric Joseph



La secrétaire



Valérie Rosset

